



InfoNote

Avril 2016

INFO16-10iF

Fin des chèques de prestation d'assurance salaire pour tous les groupes

Comme nous l'avons fait pour les groupes PerformPlus, nous avons décidé d'uniformiser nos pratiques de paiement des prestations afin de bien accompagner l'ensemble de nos clients qui vivent une période d'invalidité. Ainsi, dorénavant, les prestations d'assurance salaire de tous les groupes seront systématiquement versées par dépôt direct dans le compte de l'adhérent en invalidité, qu'elles concernent l'invalidité de courte ou de longue durée. Jusqu'à maintenant, les prestations d'assurance salaire prenaient soit la forme d'un dépôt direct, soit celle d'un chèque.

Rappel des avantages du dépôt direct, plus rapide, plus écolo

Grâce au dépôt direct, plus écologique que le papier, les adhérents en invalidité n'auront plus à se déplacer pour recueillir et déposer leur chèque de prestation d'assurance salaire. Nous espérons ainsi leur offrir une plus grande tranquillité d'esprit afin qu'ils puissent se concentrer sur leur rétablissement.

La tâche des administrateurs de régime sera allégée, car ils n'auront plus à remettre de chèques aux adhérents en invalidité, si c'était encore le cas.

Les administrateurs pourront comme auparavant prendre connaissance de la liste des prestations d'assurance salaire versées au cours de la semaine précédente en consultant le rapport publié sur leur site sécurisé.

Nos communications aux administrateurs de contrats

Le 19 avril, une communication sera publiée dans la section « Dernière heure » du site destiné aux administrateurs et une communication sera postée aux administrateurs qui n'ont pas de site sécurisé.

Pour toute question relative à la présente InfoNote, veuillez communiquer avec votre conseiller.

Développement des affaires
Assurance pour les groupes et les entreprises